

AVIS DE COURSE

RÉGATE F5E F5L RG65 DF95 DU 12 Mars 2023

Organisée par le MNFA Wingles 62
Sous l'égide de la Fédération de France de Modélisme Naval.

1 REGLES

- 1-1 La régata sera régie par le club MNFA
- 1-2 Les règles de course voile définies dans le règlement : NAVIGA RR12
- 1-3 Le touché de marque ne sera pas permis
- 1-4 Les réclamations se feront par écrits avec caution
- 1-5 L'inscription à la régata équivaut à l'acceptation du présent avis de course

2 ADMISSION

- 2-1 La régata est ouverte à tous les licenciés FFMN et UFOLEP en respect des textes en vigueur
 - 2-2 Les mineurs devront avoir une autorisation parentale
- Clôture des inscriptions : 06 Mars 2023

3 DROIT D'INSCRIPTION

Licence temporaire de 10 Euros pour les non adhérents FFMN ou UFOLEP

4 LIEU DE NAVIGATION

La régata aura lieu sur le plan d'eau de la base nautique du Parc de loisir Marcel Cabiddu

Coordonnée GPS : N 50°30'18.39 E 2°51'59.78

5 LE PARCOURS

- 5-1 Les parcours seront mis en place par l'organisateur.
Les passages obligatoires seront matérialisés par des bouées. Ils seront affichés avant les départs.
- 5-2 Le jury peut procéder à des changements qui seront nécessaires en fonction de l'établissement du vent.

6 CLASSEMENT

- 6-1 Le minima de points sera pris en considération pour le classement.
En cas d'égalité il sera appliqué les directives en vigueur dans les règles.
Les meilleures places en classement en tant que 1er, 2ème, 3ème etc...
- 6-2 Il sera établi un classement
- 6-3 Pour validation du classement il faudra : 3 clubs différents et avoir couru 5 manches

7 PROGRAMME

7-1 Horaires

9h:00 - 9h:30 - confirmation des inscriptions.
9h:45 - 12h:15 - régates.
12h:30 - 13h:30 - repas.
13h:30 - 16h:00 - régates.
16h:30 - résultats

- 7-2 Respecter les horaires et pas de départ après les horaires mentionnés.

8 INSTRUCTIONS DE COURSE

8-1 Les instructions de courses seront affichées dès l'ouverture des inscriptions.

9 SECOURS

N° SOS Médecins : 36 24

N° P Samu : 15 ou 112

N° Pompiers : 18

N° Police : 17

10 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent sous leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de vol , de blessure ou de décès dans le cadre de la manifestation, aussi bien avant pendant ou après. Le responsable de la manifestation est le MNFA 62 Wingles